

Délibération du Comité Syndical n°2026.20

Séance du 16 février 2026 à 17h30 – Palais des Congrès de Perpignan

**Attribution de l'Accord-Cadre à Bons de commande
pour la réalisation d'Investigations géophysiques, géotechniques, piézométriques et études associées**

L'an 2026, le 16 février à 17h30, salle 11 1^{er} étage du Palais des Congrès de Perpignan (66000), s'est réuni le Comité Syndical, sous la présidence de monsieur Pierre PARRAT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été envoyés, le 3 février 2026, aux délégués titulaires du SMTBV ainsi qu'aux délégués suppléants et conseillers communautaires non titulaires (loi informatique et liberté). Toutes les pièces et les annexes utiles et nécessaires à la séance, ont été transmises, avec les convocations.

Assistaient à la séance

PMMCU	Présents	Mmes Cécile MARGAIL - MM. Patrick GOT - Frédéric GUILLAUMON - Stéphane LODA - Théophile MARTINEZ - Pierre PARRAT -- Gérard RAYNAL - Max TIBAC - Fabrice TIGNERES - Alain TROUSSEU
	Absents et suppléés	M. Jean-Paul BILLES suppléé par M. Joël PACULL - M. Roger GARRIDO suppléé par M. Daniel ERRE - M. René LAVILLE suppléé M. Gilles CLOTTE - Robert VILA suppléé par M. Michel PEREZ
	Absents et Excusés	Mme Aurélie PASTOR-BARNEOUD - Armelle REVEL-FOURCADE - MM. Charles DURAND - Jean-Luc GAMEZ - Gilles GUILLAUME - Jacques PALACIN - Patrick PASCAL - Georges PUIG
C. C. DES ASPRES	Présent	M. Jérôme DE MAURY
	Absent et Excusé	M. Bernard LEHOUSINE
C. C. ROUSSILLON CONFLENT	Présent	M. Alain DOMENECH
	Absents et Excusés	MM. Marc BIANCHINI - Gérard SOLER
C.C. CONFLENT CANIGO	Présents	MM. Daniel ASPE - Bernard LAMBERT
	Absent et Excusé	M. Henri GUITART
C. C. CORBIERES SALANQUE MEDITERRANEE	Absents et Excusées	Mme. Joëlle ESTALA METOIS - M. Jérôme PALMADE
C.C. PYRENEES CATALANES	Présent	M. Jean-Pierre ASTRUCH
C. C. PYRENEES CERDAGNE	Absent et Excusé	M. Christian PALLARES
C.C. HAUT VALLESPER	Absent et Excusé	M. Alain MALIRACH

Quorum : avec 19 présents pouvant prendre part aux votes, le quorum est constaté.

Secrétaire de séance : le comité désigne comme secrétaire de séance : M. Patrick GOT

Pouvoirs : Néant

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n°2020/43 : Portant élection du président à Monsieur Pierre PARRAT ;

VU la délibération n°2020/68 : Adoptant le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission MAPA du SMTBV ;

VU la délibération n°2024.58 : portant avenant n°1 au règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission MAPA du SMTBV ;

Rapporteur : M. Pierre PARRAT - Président

Le Syndicat Mixte Têt Bassin Versant réalise différents travaux, dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques, de la ressource en eau superficielle, de la protection contre les inondations ou autres projets d'aménagements connexes.

A ce titre, une connaissance fine des caractéristiques géotechniques et géophysiques des sites concernés est nécessaire afin de pouvoir concevoir et implanter les aménagements ou encore surveiller convenablement les ouvrages.

En application des articles L2421.3 et R2124-3 à R2124-4 du Code de la commande publique, un appel d'offres ouvert avec négociation a été lancé le 27 août 2025 sur Midi Libre annonces légales <http://www.midilibre-marchespublics.com> ainsi qu'au JOUE et au BOAMP.

L'accord-cadre est le type de marché adapté aux besoins croissants et répétés de prestations géotechniques. Il donne de l'agilité dans la passation de commande et permet de bénéficier de prix avantageux pour les prestations les plus récurrentes.

Durée : 12 mois, renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois, soit une durée totale de 48 mois (de février 2026 à février 2030).

Montant maximum des commandes :

- Période initiale : 800 000,00€ HT
- Reconduction 1 : 400 000,00€ HT
- Reconduction 2 : 600 000,00€ HT
- Reconduction 3 : 600 000,00€ HT

L'accord-cadre permettra notamment de répondre à la réalisation de la campagne d'investigations en berges du projet de restauration du lit de la Têt qui comporte à ce jour :

- 300 sondages à la pelle, pour évaluer les volumes et la qualité des matériaux (granulométrie mais aussi présence de pollution), et situer le toit du Pliocène ;
- 20 piézomètres posés et suivis, pour comprendre le fonctionnement de la nappe alluviale (actuel et futur) ;
- Les missions d'ingénierie correspondantes.

Le montant de cette campagne a été évalué par le maître d'œuvre à 783 464€ HT.

De façon plus générale, l'accord cadre sert à réaliser les missions de reconnaissances et d'essais géotechniques et géophysiques, pour les études, la surveillance, l'entretien, le confortement, la réalisation d'ouvrages de type :

- Aménagements hydrauliques de protection contre les inondations (digues et systèmes d'endiguements, bassins et aménagements hydrauliques, barrages...),
- Réhabilitation de seuils situés en lit mineur et lit majeur de cours d'eau,
- Restauration morpho dynamique de cours d'eau,
- Diagnostic et le confortement de berges.
- Tout type de projet d'aménagement porté par le SMTBV en lien avec ses compétences d'aménagement et de gestion du bassin versant, actuelles ou à venir (aménagements, ouvrages, travaux liés à la surveillance des nappes, gestion des milieux aquatiques.

Calendrier de la consultation de cet appel d'offres :

Date limite de remise des candidatures (procédure formalisée avec négociation)	29 septembre 2025 - 14h00
Réunion de la Commission d'Appel d'Offres – Sélection des candidats	8 octobre 2025
Date d'invitation des candidats admissibles à déposer une offre	8 octobre 2025
Date limite de remise des offres	4 novembre 2025 - 14h00
Date limite de remise des demandes de précisions	1 ^{er} décembre 2025
Réunion de la commission d'appel d'offre - Attribution	8 janvier 2026 - 9h00
Délibération Comité syndical – validation CAO autorisation signature du marché par le Président	16 février 2026
Lancement du marché	Février - mars 2026

Visite obligatoire du site : Néant

Type de marché : Prestations Intellectuelles

Forme du marché : accord-cadre à bons de commande mono-attributaire avec un montant maximum de commandes.

Seuil minimum : sans

Seuil maximum HT. : 2 400 000 Euros sur 4 ans.

A noter que la réalisation des prestations est conditionnée par des éléments tels que :

- Les conditions météorologiques et aléas (crues)
- Les autorisations administratives d'intervention en milieu naturel (enjeux écologiques, périodes contraintes)
- L'octroi de financements

Il n'est aucunement assuré que les montants maximums soient atteints.

Lieu d'exécution : Bassin Versant de la Têt.

Délai d'exécution : les délais d'exécution sont précisés dans chaque bon de commande.

Variante : Il n'est pas exigé de variante de la part de l'acheteur et les variantes proposées par les candidats ne sont pas autorisées.

Financement : une demande d'aide de 80% sur 783 464€ HT a été adressée à l'agence de l'eau. Instruction du dossier en décembre 2025.

Délai de validité des offres : 240 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Sélection des candidatures :

Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer : Nombre minimal envisagé : 2

L'acheteur limite le nombre de candidats admis à poursuivre la procédure, les vérifications mentionnées aux articles R. 2144-1, R. 2144-3 et R. 2144-4 du code de la commande publique interviennent donc au plus tard avant l'envoi de l'invitation à soumissionner. Une fois les vérifications des candidatures retenues effectuées, l'acheteur invitera simultanément et par écrit les candidats sélectionnés à soumissionner : les 7 entreprises ayant fait acte de candidature ont été retenues. Elles ont été invitées à soumissionner le 8 octobre 2025.

Critères de jugement des offres :

le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues au Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères qui suivent, pondérés par points :

1. Critère Notation du mémoire technique pondéré à 60 sur 100 points.

Le critère Notation du mémoire technique est défini par les sous-critères qui suivent :

- 1.1. Sous-critère Ingénierie géotechnique pondéré à 20 points sur 60 points.
- 1.2. Sous-critère Moyens associés aux investigations pondéré à 20 points sur 60 points.
- 1.3. Sous-critère Le laboratoire pondéré à 20 points sur 60 points.
2. Critère Prix pondéré à 40 sur 100 points : La formule suivante est appliquée pour chacun des deux DQE :

$$N = 40 \times (1 - 2 \times \frac{\text{valeur absolue (offre - 0.95 \times moyenne des offres)}}{0.95 \times moyenne des offres})$$

Avec : N : note du candidat - Offre : somme du DQE du candidat - Moyenne des offres : moyenne des sommes des DQE de l'ensemble des candidats.

Le critère prix est apprécié au vu des informations suivantes :

1. La meilleure note est donnée au candidat situé à 95% du montant de la moyenne des offres pour encourager son effort de prix. Les notes sont ensuite réduites de manière linéaire autour de cette valeur. Les valeurs négatives sont ramenées à 0.
2. Chacun des deux DQE est noté sur la base de cette formule. La note finale sur le critère prix est la moyenne des deux notes, notée sur 40 points.

Récapitulatif des retraits / dépôts - Candidatures:

Nombre de dossiers retirés : 32 dématérialisés dont 9 pour information

Nombre de candidatures remises : 7 dématérialisés : GEOTEC – GINGER-CEBTP - GEOLITHE - SEMOFI ABO-ERG GEOTECHNIQUE – FONDASOL- HYDRO-GEOTECHNIQUE SUD-OUEST

Nombre de candidatures arrivées hors délai : 0

Après analyse et examen des candidatures, la Commission d'Appel d'Offres réunion le 8 octobre 2025 a décidé pour chacune des candidatures analysées, de prendre la décision suivante : admission des 7 candidats.

1	GEOTEC - AGENCE Languedoc - ZAE Parc Horizon Sud Rue Pierre Lépine 34110
2	GINGER CEBTP - 3, impasse Paul Séjourné - Zac Naturopole III - 66350 TOULOUGES
3	GEOLITHE - 36 Route d'Espagne - 31100 TOULOUSE
4	Groupeement Conjoint : SEMOFI – SEBE 66 SEMOFI – Mandataire - 565 rue des Voeux-Saint-Georges 94290 VILLENEUVE-LE-ROI SEBE 66 – Cotraitant - 2674 Chemin de Mailloles 66000 PERPIGNAN
5	ABO-ERG GEOTECHNIQUE Agence de Toulouse - Impasse du Levant Z.A. de Piossane 31590 VERFEIL
6	FONDASOL - Agence de Montpellier - ZAC de Tournezy – 355 rue du Mas Saint-Pierre 34070 MONTPELLIER
7	HYDROGEOTECHNIQUE SUD-OUEST - Agence Languedoc-Roussillon Z.I. de Truilhas – 11590 SALLÈLES D'AUDE

Les 7 candidats ont été invités le 8 octobre 2025 à déposer une offre pour le 4 novembre 2025 sur la plateforme dématérialisée.

Récapitulatif du dépôt des Offres : 3 offres ont été déposées des entreprises : GINGER CEBTP - Groupeement Conjoint : SEMOFI – SEBE 66 – FONDASOL. - Offres arrivées hors délai : 0

Demandes de précisions du 24 novembre 2025 au 1er décembre 2025.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 8 janvier 2026, suivant le rapport d'examen des critères de sélection des offres et l'analyse des offres, a décidé d'attribuer à chaque candidat la note suivante :

- GINGER CEBTP : 61
- SEMOFI : 46.6
- FONDASOL : 73.7

Au vu de la note proposée ci-dessus à chacun des soumissionnaires dont l'offre a été examinée, les offres ont été classées comme suit

1. FONDASOL
2. GINGER CEBTP
3. SEMOFI

La commission d'appel d'offres a choisi d'attribuer l'accord-cadre mono-attributaire au bureau d'études FONDASOL, qui s'exécutera au fur et à mesure de l'émission de bons de commande pour un montant maximum, de 2 400 000 Euros HT sur 4 ans non annualisé, sans qu'il ne soit assuré que le montant maximum soit atteint.

Entendu l'exposé du rapporteur, le Comité Syndical, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide le choix de la Commission d'Appel d'Offres.
- Retient l'offre du bureau d'études FONDASOL, - Agence de MONTPELLIER ZAC de Tournezy – 355 rue du Mas Saint-Pierre 34070 MONTPELLIER, qui s'exécutera au fur et à mesure de l'émission de bons de commande pour un montant maximum, de 2 400 000 Euros HT sur 4 ans non annualisé, sans qu'il ne soit assuré que le montant maximum soit atteint.
- Précise que l'accord-cadre prend effet à sa notification pour une durée initiale de 12 mois. Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois. Le pouvoir adjudicateur pourra renoncer à la reconduction tacite par dénonciation expresse faites un mois avant l'échéance du contrat par l'envoi d'un préavis au titulaire du marché avec recommandé et accusé de réception. Le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction tacite définie ci-avant
- Prend acte que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de l'accord-cadre sont inscrits au budget.
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'acte d'engagement et toutes les pièces relatives à la bonne exécution dudit marché.
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les bons de commandes pendant toute la durée du marché.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé le Président et le Secrétaire de Séance.

Le Président

Pierre PARRAT



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif de Montpellier 6, rue Pitot 34000 MONTPELLIER peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.